

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 23/441

**Convention relative au don
par la Société des Amis du Musée
d'une ardoise gravée par Maurice Garnier,
provenant des ruines de l'ancien casino municipal
au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

L'association Société des Amis du Musée
Représentée par Catherine Llari, en sa qualité de présidente de la Société des Amis du Musée
Siège social : 31 avenue de Paris - 17200 ROYAN

Ci-après dénommée « la donatrice »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Catherine Llari, la donatrice, fait don d'une ardoise gravée par Maurice Garnier (05/06/1880-14/04/45) provenant des ruines du casino municipal de Royan (architecte Gaston Redon) au Musée de ROYAN, propriété de la Ville, aux fins d'exposition.

Article 2

Catherine Llari, la donatrice, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'elle est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition de lieu d'exposition.

Elle atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don des Amis du Musée » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 13 juillet 2023

La donatrice,

Catherine Llari



La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENCO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 juillet 2023